

Berne, le 2 mai 2017

## **Communiqué de presse de l'Alliance contre l'épuisement professionnel et le travail gratis**

### **Travailler gratuitement ? Travailler plus la nuit ? Plus de stress ? Moins de compatibilité famille-profession ? Non merci !**

Unis, les syndicats repoussent l'attaque massive lancée par les deux député(e)s au Conseil des États Graber et Keller-Sutter contre des durées de travail réglementées et rémunérées. Ces deux élu(e)s veulent, à travers leurs initiatives parlementaires, supprimer pour une part importante des salarié(e)s l'enregistrement de la durée du travail et les limites données à cette dernière. L'Union syndicale suisse (USS) et Travail.Suisse ainsi que les organisations qui leur sont affiliées, notamment Unia et syna, combattront vigoureusement au sein d'une vaste alliance une flexibilisation aussi radicale et unilatérale de la durée du travail.

Cette flexibilisation sauvage entraînera inéluctablement plus de dépendance pour les salarié(e)s, plus de stress, ainsi que de cas d'épuisement professionnel. En outre, plusieurs études et une enquête européenne sur les conditions de travail montrent qu'en Suisse, les travailleurs et travailleuses doivent subir des durées de travail toujours plus souvent imposées unilatéralement par leurs employeurs. Et c'est davantage le cas chez nous que dans l'Union européenne. M. Graber et Mme Keller-Sutter parlent certes de cadres et de « spécialistes ». Mais comme ces concepts ne sont pas définis dans la loi sur le travail (LTr), plus d'un tiers des salarié(e)s seraient menacés.

L'initiative parlementaire du conseiller aux États Graber bifferait tout simplement, pour les cadres et les « spécialistes » dont la durée hebdomadaire de travail moyenne n'excède pas les 45 heures, les prescriptions de la LTr concernant le travail de nuit et du dimanche, la durée du travail et les pauses. Ainsi, les semaines de travail très longues avec du travail de nuit et du dimanche seraient régulièrement à l'ordre du jour. Une flexibilité aussi sauvage nuirait à la santé des travailleurs et travailleuses et les empêcherait de concilier famille et travail.

Ensemble, ces deux initiatives entraîneraient finalement plus de travail gratis. Les salarié(e)s – et aussi les assurances sociales – perdraient en tout des milliards de francs parce qu'il ne serait plus possible d'établir la quantité de travail supplémentaire et d'heures supplémentaires fournis.

Le contrôle de la durée du travail n'est pas une vieillerie obsolète. Il est un instrument contre le surmenage qui permet d'établir le volume de travail fourni en plus et sa rémunération équitable. À l'ère de la numérisation, il est aisément réalisable. S'ajoute à cela que les partenaires sociaux ont trouvé, avec l'aide du Conseil fédéral et suite à de longues négociations, une solution pour une exception réglementée à l'enregistrement de la durée du travail. Mais à peine la nouvelle ordonnance entrait-elle en vigueur que survint l'attaque massive des deux initiatives parlementaires.

La radicalité de ces dernières inquiète aussi la Société suisse de médecine du travail. Elle dénonce le renoncement à l'enregistrement de la durée du travail qui ouvrira, selon elle, tout grand la porte à l'auto-exploitation et à l'épuisement professionnel. Son constat est clair : si les prescriptions de la LTr sur les temps de repos et leurs coordonnées temporelles sont assouplies, l'épuisement et les problèmes musculosquelettiques vont augmenter.

**Renseignements :**

- **Paul Rechsteiner**, président de l'USS, 079 277 61 31
- **Adrian Wüthrich**, président de Travail.Suisse, 079 287 04 93
- **Brigitta Danuser**, déléguée à la Société suisse de médecine du travail (SSMT), 076 339 84 46
- **Vania Alleva**, présidente du syndicat Unia, 079 620 11 14
- **Arno Kerst**, président du syndicat Syna, 079 598 67 70
- **Luca Cirigliano**, secrétaire central de l'USS, 076 335 61 97